

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr
0 800 021 021
Service & appel gratuits

Nous écrire ou accéder à votre espace personnel :

- Le 108 - 108 allée François Mitterrand
CS 50589 76006 - Rouen Cedex SIRET : 20002341400069

www.metropole-rouen-normandie.fr

Nous rendre visite :

- 110 rue F. Couperin à Rouen
- 59 B Bvd Ch. de Gaulle à Petit-Quevilly
- 8 pl. A. Briand à Elbeuf
du lundi au jeudi de 8h30-12h / 13h-17h
le vendredi de 8h30-12h / 13h-16h30

Référence client

116001586001 / 1170051

Adresse point de comptage

ASL LINDBERGH
ALLEE CHARLES LINDBERGH
76520 BOOS



Expéditeur

TRESORERIE DE ROUEN METROPOLE
86 BOULEVARD D'ORLEANS
76037 ROUEN CEDEX

Destinataire

3834/00481 - TTF_1_C6 - 30/1074 - 3
- ASL LINDBERGH
648 RUE DE LA PEPINIERE
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 3042 209640 C du 09/05/2022

M. MAYER-ROSSIGNOL Nicolas

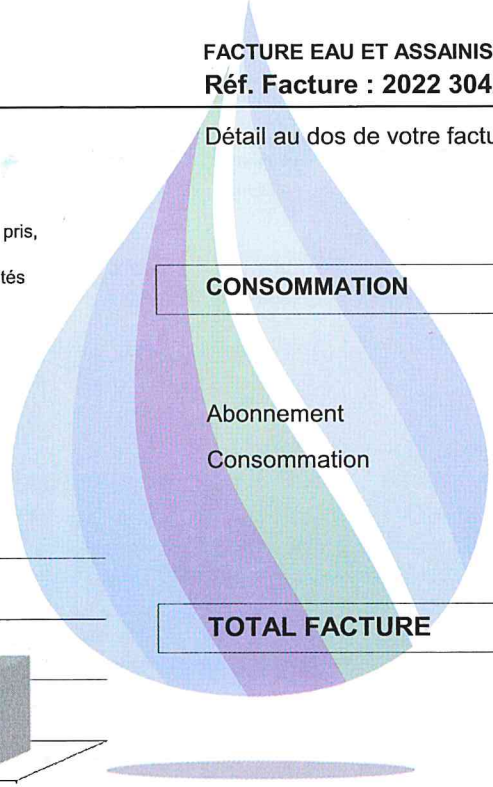
Président de la Métropole Rouen Normandie

Le "prix du litre" hors abonnement ou frais est de 0,00338 €

EXTRAIT DE TITRE EXECUTOIRE

En application de l'art. L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Détail au dos de votre facture



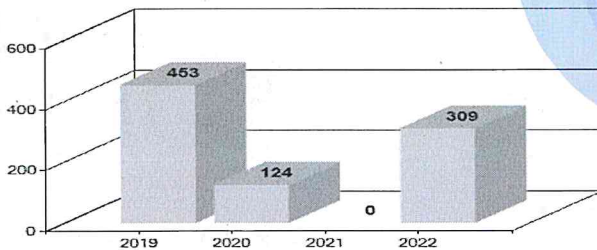
CONSOMMATION 309 m³

MONTANT T.T.C.

Abonnement 104,39
Consommation 1 042,93

TOTAL FACTURE 1 147,32 €

Evolution de votre consommation



PAIEMENT LE : 08/06/2022

Un nouveau service : l'Agence en ligne - Eau de la Métropole. Suivez vos consommations, accédez à vos factures, payez en ligne ! Connectez-vous sur le lien <https://eau.metropole-rouen-normandie.fr> Pour créer votre compte, il faut vous munir de la référence client (code constitué de 12 chiffres en haut à droite de cette facture).

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

ASL LINDBERGH
648 RUE DE LA PEPINIERE
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

Métropole Rouen Normandie
NNE : 491 485

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0760370700000116304220964022
ICS : FR66ZZZ491485
Référence : 2022 3042 209640 C du 09/05/2022
Créancier : MRN

Montant : 1 147,32 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 50808

35908 RENNES CEDEX 9

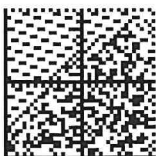
Joindre un relevé d'identité bancaire

070110500222 ASL LINDBERGH

941133000175 52030011630422096400760374987706

114732

TTF_1_C6 - 30/1074 - 13



Pour le détail des consommations, merci de vous reporter au document annexé

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau						539,30
Consommation : redevance métropolitaine						
tranche 1 période du 17/04/2021 au 31/12/2021	40 m3	0,9472	37,89	5,50	2,08	39,97
tranche 1 période du 01/01/2022 au 22/03/2022	40 m3	0,9709	38,84	5,50	2,14	40,98
tranche 2 période du 17/04/2021 au 31/12/2021	60 m3	1,1327	67,96	5,50	3,74	71,70
tranche 2 période du 01/01/2022 au 22/03/2022	34 m3	1,1610	39,47	5,50	2,17	41,64
tranche 3 période du 17/04/2021 au 31/12/2021	60 m3	1,4238	85,43	5,50	4,70	90,13
tranche 4 période du 17/04/2021 au 31/12/2021	75 m3	1,4899	111,74	5,50	6,15	117,89
Abonnement : redevance métropolitaine	259 j	105,59	74,93	5,50	4,12	79,05
Abonnement : redevance métropolitaine	81 j	108,22	24,02	5,50	1,32	25,34
Préservation des ressources en eau (Ag. de l'Eau) période du 17/04/2021 au 22/03/2022	309 m3	0,1000	30,90	5,50	1,70	32,60
Collecte et Traitement des eaux usées						473,41
Consommation : redevance métropolitaine						
tranche 1 période du 17/04/2021 au 31/12/2021	235 m3	1,3845	325,36	10,00	32,54	357,90
tranche 1 période du 01/01/2022 au 22/03/2022	74 m3	1,4191	105,01	10,00	10,50	115,51
Organismes Publics						134,61
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	309 m3	0,2200	67,98	5,50	3,74	71,72
Modernisation des réseaux (Ag. de l'Eau)	309 m3	0,1850	57,17	10,00	5,72	62,89
TOTAL A PAYER			1 066,70		80,62	1 147,32

Pour mieux comprendre votre facture**Distribution de l'Eau :**

L'alimentation en eau potable comprend le pompage de l'eau, son traitement aux normes de potabilité, son stockage et sa distribution aux usagers.

Collecte et traitement des eaux usées :

La redevance assainissement finance la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Compensation XI ème programme:

Compensation instituée en 2019 de la baisse de la redevance modernisation et de la perte de subvention de l'AESN intégrée dans la redevance assainissement à partir de 2020.

Abonnement :

Il s'agit d'un montant forfaitaire destiné à couvrir les charges fixes, notamment la location-entretien du compteur et/ ou branchement.

Consommation :

Elle est calculée au prorata temporis selon le volume d'eau relevé sur votre compteur.

Organismes publics :

Les redevances lutte contre la pollution et, modernisation des réseaux sont dues par l'abonné. Elles sont perçues par la Métropole puis reversées à l'AESN. (Etablissement public veillant à la préservation de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité). La redevance préservation de la

ressource (prélèvement) est due par l'Exploitant. Elle est facturée à l'abonné.

Les droits des abonnés:

L'EXPLOITANT assure la gestion du fichier des abonnés dans les conditions prévues par le livre III du Code des relations entre le public et l'administration. Le fichier comporte les mentions inscrites à l'article R.2224-18 du code général des collectivités territoriales.

Le prix de l'eau, la redevance préservation des ressources et la part " assainissement " sont votés chaque année par le Conseil Métropolitain.

Le taux des autres redevances est fixé annuellement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

Règlement amiable des conflits:

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, toute réclamation doit être envoyée par écrit sous deux mois à partir de la date de réception de la facture à l'adresse suivante : Métropole Rouen Normandie, Direction de l'Eau 108 Allée François Mitterrand CS 50589 76006 ROUEN CEDEX ou sur le site www.metropole-rouen-normandie.fr. Si la réponse à votre réclamation écrite n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez pendant le délai d'un an à compter de votre réclamation initiale, saisir le Médiateur de l'eau par voie postale à : Médiation de l'Eau BP 40463 75366 Paris Cedex 08 ou sur le site <http://www.mediation-eau.fr>

Modalités de remise pour fuite:

La demande est adressée à la Direction de l'eau dans le délai d'un mois à compter de la réception de la lettre d'information ou à défaut de la facture d'eau. Il convient de transmettre impérativement une facture acquittée d'une entreprise de plomberie précisant la localisation de la fuite et la date de réparation. A réception de ces documents, aura lieu une vérification sur site des réparations effectuées. Sont exclues de ce dispositif, les fuites dues aux appareils ménagers, équipements sanitaires et de chauffage.

Moyens de Paiement :

Paiement en ligne "eau.metropole-rouen-normandie.fr"

Par TIP/Chèque : au moyen de l'enveloppe jointe à affranchir, avec le TIP daté et signé. Par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Par virement : IBAN FR50 3000 1007 07C7 6000 0000 004 - BIC BDFEFRPPCCT

En numéraire (dans la limite de 300€) ou CB auprès d'un buraliste-partenaire (<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>), en présentant cette facture. Tel 02 35 07 94 16 / t076037@dgfip.finances.gouv.fr



Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 62 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,69 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,49 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

10/10/2014

10/10/2014

10/10/2014

10/10/2014



teur

TRESORERIE DE ROUEN METROPOLE
BOULEVARD D'ORLEANS
76037 ROUEN CEDEX

Abonné

ASL LINDBERGH

ALLEE CHARLES LINDBERGH
76520 BOOS

Destinataire

- ASL LINDBERGH
648 RUE DE LA PEPINIERE
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

LISTE DES COMPTEURS RELATIFS DE VOTRE FACTURE DU 09/05/2022 N° 2022 3042 209640 C

Numéro Comptage	Adresse du Point de comptage	Numéro Compteur	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
			Date	Index	Date	Index		
116001586001	ALLEE CHARLES LINDBERGH - 76520 BOOS	C-15SE014459	22/03/2022	2060	16/04/2021	1330	730	ALLEE CHARLES LINDBERGH
116001586002	Bat. A 2 - 67 ALLEE CHARLES LINDBERGH - 76520 BOOS	C-17FA013426	22/03/2022	170	16/04/2021	116	-54	Déduction décompteur
116001586003	ALLEE CHARLES LINDBERGH - 76520 BOOS	C-17SB108823	22/03/2022	827	16/04/2021	622	-205	Déduction décompteur
116001586004	35 ALLEE CHARLES LINDBERGH - 76520 BOOS	C-18FA594697	22/03/2022	149	16/04/2021	95	-54	Déduction décompteur
116001586005	35 ALLEE CHARLES LINDBERGH - 76520 BOOS	H19UA418199	22/03/2022	113	16/04/2021	48	-65	Déduction décompteur
116001586006	ALLEE CHARLES LINDBERGH - 76520 BOOS	H21UA709087	22/03/2022	6	21/01/2022	0	-6	Déduction décompteur
116001665001	60 ALLEE CHARLES LINDBERGH - 76520 BOOS	C-18FA233126	22/03/2022	125	16/04/2021	88	-37	Déduction décompteur
						0		Soit 730-421 = 309

TOTAL CONSO (M3) 309

